Reçu

## REPUBLIOUE FRANCAISE

## EXTRAIT DUREGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## de la Commune de ROUSSY LE VILLAGE

Séance ordinaire du 19 Mai 2016 à 20 heures

Département :

Moselle

L'an deux mil seize

Et le 19 Mai

à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benôit

STEINMETZ, Maire de ROUSSY LE VILLAGE

Thionville

Absents:

A la sous-préfecture de Thionville MEMBRES PRESENTS: 0 2 JUIN 2016 Nombre de membres élus: 15 Mr Benoit STEINMETZ, Maire, Nombre de membres Mme Linda PLASSIART, Adjointe en fonction...: 13 Mrs Joël IMMER, Frédéric GUEHL, A joints Mmes Geneviève HEIN, Caroline MA HIAS Laurence GUIBERT, Marie-José MULLER, Bénédicte GRAAS Nombre de membres :

Présents .....: 13 conseillères municipales

Mrs Clément BLAD, Grégory BRIEF, Martin SCHWEITZER, Frédéric WALLENDORFF, conseillers municipaux.

(avec procuration).....: (sans procuration).....: 0

SECRETAIRE DE SEANCE: Madame Linda PLASSIART

COMMUNE DE ROUSSY LE VILLAGE

6° TARIF DES CONCESSIONS. COLUMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR.

Le conseil Municipal fixe les tarifs des concessions comme suit :

DENES

Concernant le columbarium existant et son extension (entrée du cimetière), il est décidé de ne pas modifier les tarifs existants fixés lors d'une délibération en date du 3/3/2008 pour un tarif de 1200 euros pour 15 ans ou 1800 euros pour 30 ans.

URNET

Concernant le nouveau columbarium (zone 2), il est décidé de fixer un tarif de 900 euros pour 15 ans ou 1400 euros pour 30 ans, et 60 euros la Plaque d'inscription non gravée.

Considérant le coût de reprise de concession qui pèse dorénavant sur la Commune (près de 500 euros par tombe), il est décidé de ne pas reporter l'intégralité du coût et de limiter aux tarifs suivants l'octroi d'une concession: 35 euros pour 15 ans, 70 euros pour 30 ans par mêtre carré.

Ces tarifs de concession ne s'appliquent pas aux concessions déjà concédées ou à renouveler, mais uniquement aux nouvelles concessions.

Considérant la dispersion des cendres dans le <u>Jardin du souvenir</u>, aucune tarification n'est appliquée. Prix de la plaquette: 35 euros

ADOPTE A L'UNANIMITE

FAIT A ROUSSY LE VILLAGE, le 19 Mai 2016 Le Maire Benoît STEINMETZ

Transmis au Contrôle de Légalité à Thionville

3 1 MAI 2016 Roussy le Village, le